



AS (24) RP 2 F
Original : anglais

RAPPORT

DE LA COMMISSION GÉNÉRALE DES AFFAIRES ÉCONOMIQUES, DE LA SCIENCE, DE LA TECHNOLOGIE ET DE L'ENVIRONNEMENT

*Le rôle de l'OSCE dans l'actuelle architecture de la sécurité :
une perspective parlementaire*

RAPPORTEUSE
Gudrun Kugler
Autriche

BUCAREST, 29 JUIN – 3 JUILLET 2024

RAPPORT DE LA COMMISSION GÉNÉRALE DES AFFAIRES ÉCONOMIQUES, DE LA SCIENCE, DE LA TECHNOLOGIE ET DE L'ENVIRONNEMENT

Rapporteuse : Gudrun Kugler (Autriche)

Notre monde est en ébullition : les conséquences de l'invasion militaire non provoquée, illégale et injustifiée de l'Ukraine par la Fédération de Russie, les changements climatiques et la dégradation de l'environnement, les migrations irrégulières et les difficultés d'ordre démographique, ainsi que les problèmes liés à la numérisation et à l'intelligence artificielle, ne sont que quelques-uns des principaux sujets examinés par la Commission générale des affaires économiques, de la science, de la technologie et de l'environnement de l'Assemblée parlementaire de l'OSCE.

Dans ce contexte géopolitique instable, je salue le travail exceptionnel réalisé par les structures exécutives de l'OSCE. En outre, je note avec satisfaction les priorités établies par la présidence maltaise dans la deuxième dimension, notamment en ce qui concerne la réduction de la fracture numérique et la promotion d'un accès plus large aux technologies et aux compétences numériques. Grâce à une coopération et une coordination continues entre nos structures exécutives et parlementaires, nous devrions être en mesure de relever ces défis rapidement et efficacement, en encourageant le dialogue et la coopération entre les États participants.

Dans le présent rapport, je souligne certains des principaux défis que notre assemblée doit relever aujourd'hui, en mettant l'accent sur certaines tendances qui me semblent particulièrement dignes d'intérêt et sur la manière dont les parlements des États participants pourraient renforcer la sécurité et la coopération économiques et environnementales dans l'ensemble de la région de l'OSCE. Ce rapport ne prétend donc pas épuiser tous les points inscrits à l'ordre du jour de notre commission générale, qui sont trop nombreux et trop complexes pour faire chaque année l'objet d'un examen approfondi.

Coopération pour la reconstruction de l'Ukraine

L'agression menée par la Fédération de Russie contre l'Ukraine a entraîné des pertes considérables. Compte tenu de toutes les vies perdues au cours du conflit et du nombre incalculable de personnes qui subissent des dommages physiques et psychologiques à cause de la guerre, et en particulier des crimes de guerre commis par la Fédération de Russie, qui sont source de traumatismes sur plusieurs générations, il faudra beaucoup de temps pour surmonter le coût humain. Si l'on ajoute à cela l'obstacle que la guerre représente pour l'éducation et la formation professionnelle, la reconstruction de l'Ukraine demandera énormément de temps, de moyens financiers et de soutien.

Dans le même temps, la destruction économique et environnementale a une incidence sur les infrastructures, les industries, les logements et les services sociaux essentiels. Les États participants de l'OSCE doivent se tenir prêts à aider l'Ukraine à reconstruire le pays, son économie et ses infrastructures. Ils doivent se préparer dès maintenant à soutenir la reconstruction de l'Ukraine après la guerre et, dans ce contexte, la coopération et la coordination multilatérales revêtent une importance cruciale.

La reconstruction de l'Ukraine offre une occasion unique, au-delà de la seule reconstruction et du retour au passé, de « reconstruire en mieux », en s'engageant pleinement dans une transition verte synonyme de résilience et d'indépendance géopolitique à long terme. Si certains aspects de la reconstruction et de la transformation écologique de l'Ukraine doivent attendre une situation géopolitique plus stable, d'autres exigent une attention immédiate en vue de renforcer la résilience face aux conséquences environnementales et économiques de la guerre.

À cet égard, je me félicite de la mise en place, au sein de notre assemblée, de l'équipe de soutien parlementaire à l'Ukraine, dont j'attends avec impatience une importante contribution.

Pour que la reconstruction d'après-guerre réussisse, il faut que l'état de droit soit renforcé, de même que la transparence et l'inclusivité des structures gouvernementales, et que la corruption soit combattue à tous les niveaux. Le plan d'action du Conseil de l'Europe pour l'Ukraine (2023-2026), doté de 50 millions d'euros, souligne la nécessité d'utiliser les ressources de manière efficace et responsable au cours du processus de reconstruction.

En plaçant la reconstruction d'après-guerre dans une perspective écologique et durable, la communauté internationale peut collectivement renforcer la sécurité économique et environnementale de l'Ukraine, ouvrant ainsi la voie à la prospérité et à l'indépendance, tant pendant la phase de reconstruction qu'en période de paix.

Crimes de guerre contre l'environnement

Les dommages causés à l'environnement peuvent être à la fois une cause et une conséquence des conflits. La guerre contre l'Ukraine a clairement montré que la destruction et la dégradation délibérées de l'environnement peuvent être utilisées comme une arme pour infliger de lourdes souffrances à la population. Des incidents tels que la destruction du barrage de Kakhovka causent non seulement des pertes et des souffrances immédiates, mais auront également des répercussions à l'avenir, car les écosystèmes des zones touchées sont gravement endommagés, ce qui compromet la survie des plantes, des animaux et, par voie de conséquence, des êtres humains. La sécurité de la centrale nucléaire de Zaporijjia reste une préoccupation majeure de la communauté internationale.

La notion de « crime de guerre contre l'environnement » n'a pas encore fait l'objet d'une attention particulière dans le droit pénal international, même si l'article 8 2) b) iv) du statut de la Cour Pénale Internationale (CPI) interdit explicitement de « *diriger intentionnellement une attaque en sachant qu'elle causera incidemment des pertes en vies humaines dans la population civile, des blessures aux personnes civiles, des dommages aux biens de caractère civil ou des dommages étendus, durables et graves à l'environnement naturel qui seraient manifestement excessifs par rapport à l'ensemble de l'avantage militaire concret et direct attendu* ». ¹ Par conséquent, les parlements doivent veiller à ce que les crimes de guerre contre l'environnement soient davantage reconnus dans les cadres juridiques nationaux.

Gestion de l'eau

La visite de la région de la mer d'Aral par une délégation de l'Assemblée parlementaire de l'OSCE dirigée par la représentante spéciale Farah Karimi a été une expérience marquante. La catastrophe qui frappe la mer d'Aral est une conséquence de la mauvaise gestion soviétique. Cette crise environnementale a des répercussions considérables sur l'Ouzbékistan, le Kazakhstan et d'autres pays d'Asie centrale. La santé des populations est mise à mal et les moyens de subsistance, tels que l'industrie de la pêche, sont détruits. Cependant, de nombreux enseignements positifs peuvent être tirés des efforts que déploient les républiques d'Asie centrale pour faire face à cette crise grâce à la coopération multilatérale et, en particulier, à l'action du Fonds international pour le sauvetage de la mer d'Aral.

En raison d'une gestion inefficace de l'eau et de la hausse des températures qui en résulte, le manque d'eau douce pose déjà de graves problèmes aux pays d'Asie centrale, alors que la croissance démographique aggravera encore la pénurie d'eau dans la région. Les principales ressources hydriques, telles que l'Amou-Daria et le Syr-Daria, sont transfrontalières. Une coopération régionale renforcée, dans le cadre de laquelle les pays élaborent et mettent en œuvre d'un commun accord des plans d'action fondés sur une utilisation équitable et efficace des ressources hydriques, est donc indispensable si l'on veut surmonter la crise de l'eau en Asie centrale. Il est essentiel d'utiliser ces ressources de manière plus durable en adoptant des technologies de pointe et des pratiques avancées en matière de gestion de l'eau, y compris le contrôle des déperditions. Il s'agit notamment de moderniser les systèmes d'irrigation ou de rétention des eaux et d'adopter des pratiques agricoles modernes permettant de réduire les déperditions d'eau et d'augmenter le rendement des cultures.

L'intelligence artificielle et ses conséquences

Les progrès du matériel informatique spécialisé, combinés aux avancées de l'apprentissage automatique, ont considérablement accéléré la mise au point de modèles sophistiqués d'intelligence artificielle (IA). En particulier, l'IA générative,

¹ www.icc-cpi.int/sites/default/files/RS-Eng.pdf

telle que ChatGPT et GPT-4 d'OpenAI, a suscité une attention intense et donné lieu à de vifs débats sur l'évolution potentielle de cette technologie et sur ses effets sur nos sociétés. L'IA peut modifier nos vies, plus encore que ne l'a fait l'internet. En raison de la nature complexe et interdisciplinaire des problèmes auxquels nous devons faire face, il est plus important que jamais de mener des initiatives multipartites et transfrontalières afin d'assurer une conception, une mise au point et une utilisation de l'IA qui soient sûres, transparentes, éthiques et centrées sur l'être humain.

L'IA peut être utilisée pour ouvrir des perspectives sociétales de manière innovante et même pour relever des défis de sécurité à l'échelle mondiale. Ses principales applications au service des êtres humains vont de son utilisation en médecine à la conduite autonome de véhicules et de robots, de l'accélération de la recherche sur la vaccination à l'amélioration de la modélisation climatique afin de prévoir et d'atténuer le réchauffement de la planète, en passant par l'aide à la prise de décision dans les affaires sociales ou juridiques. Les modèles d'IA avancés présentent en outre un vaste potentiel économique, car ils peuvent améliorer considérablement la productivité. Par conséquent, les États participants de l'OSCE doivent soutenir activement la recherche-développement dans le contexte de l'IA et de la promotion de la compétitivité.

Néanmoins, de nombreux experts, dont beaucoup participent eux-mêmes au développement de l'IA, s'inquiètent également des risques encourus. L'IA peut être utilisée à mauvais escient pour exercer une surveillance ciblée ou fausser l'accès à l'information, ce qui conduit à manipuler les comportements. Le système chinois de surveillance de haute technologie fondé sur l'IA est un exemple préoccupant de ces défis majeurs. De telles façons d'utiliser l'IA pour restreindre les droits de l'homme et exercer un contrôle politique doivent cesser. Le processus décisionnel de l'IA n'est ni transparent ni bien compris, du fait des interactions complexes entre les données d'apprentissage et les méthodes algorithmiques, ainsi que des difficultés d'interprétation mécanique. C'est pourquoi nous devons établir des normes de transparence applicables au déploiement des systèmes d'IA.

Il est essentiel de déployer des efforts à l'échelle mondiale pour faire évoluer le droit international des conflits armés en réponse aux problèmes que posent l'IA et la robotique dans un contexte militaire, par exemple au moyen d'un nouveau protocole additionnel aux Conventions de Genève. Il semble que ce soit là le seul moyen réaliste d'empêcher une dangereuse course aux armements sous forme de systèmes autonomes létaux et, dans le même temps, de permettre à l'IA et à la robotique d'être utilisées pour poursuivre la mise au point de systèmes d'armes dans le respect des principes d'humanité, de distinction entre civils et combattants, de proportionnalité et de nécessité militaire.

Les systèmes d'IA tels que les agents conversationnels et l'hypertrucage soulèvent également de nouvelles questions sur l'innocuité de ces systèmes et sur la manière dont ceux-ci peuvent nuire à la liberté de pensée et à nos démocraties en influençant inconsciemment nos choix moraux et la formation de nos opinions.

L'IA simplifie la production de contenus manipulateurs et propagandistes, ainsi que la diffusion d'informations fallacieuses et d'images truquées de plus en plus réalistes, ce qui constitue une menace pour nos démocraties, ainsi que pour la stabilité de nos marchés financiers et la réputation d'un certain nombre d'entreprises et de personnes.

Comme il devient de plus en plus difficile, dans les communications textuelles en ligne, de distinguer les interactions humaines de celles qui sont produites par la machine, les parlements devraient examiner comment les contenus générés ou manipulés par l'IA, ainsi que les autres interactions avec les systèmes d'IA, devraient être reconnaissables et signalés de manière visible, comme le prévoit la loi sur l'IA récemment adoptée par l'Union européenne. Des associations telles que la « Content Authenticity Initiative » (CAI) promeuvent déjà une norme industrielle permettant de garantir l'origine d'un contenu numérique. De telles initiatives doivent être soutenues et faire partie du débat politique.

Les valeurs et les points de vue éthiques sur la base desquels les systèmes d'IA prennent des décisions, ainsi que les informations dont disposent ces systèmes, sont largement influencés par les données d'apprentissage utilisées et par les modes de recours à ces données. Les systèmes d'IA générative sont entraînés à partir de grandes quantités de textes provenant de l'ensemble de l'internet, notamment des livres et des magazines, des informations de presse et des articles scientifiques, mais aussi toutes sortes de messages sur les médias sociaux ou d'informations sur des méthodes scientifiques potentiellement dangereuses. C'est pourquoi il est nécessaire de guider attentivement l'élaboration de ces systèmes afin d'éviter des réponses indésirables, voire dangereuses, de la part des agents conversationnels, qu'il s'agisse de donner des instructions détaillées sur la création de substances nocives ou de produire des contenus empreints de préjugés sociaux.

L'IA prédictive, qui est uniquement axée sur la définition de modèles et la prévision de résultats spécifiques, ne correspond pas au concept de liberté humaine et peut fort bien véhiculer des préjugés sociaux et historiques si elle n'est pas élaborée avec soin. Les entreprises se sont efforcées de respecter leurs propres normes de sécurité, l'Union européenne et d'autres institutions imposant désormais des prescriptions minimales. Les États participants sont invités à se joindre aux efforts de plus en plus nombreux qui sont faits pour assurer une coordination internationale et une collaboration avec des organismes dignes de confiance afin d'adopter et de promouvoir des normes de qualité, ainsi que des règles normalisées en matière d'éthique et d'évaluation d'impact, applicables à la conception, la mise au point et le déploiement des systèmes d'intelligence artificielle. Un exemple notable est celui de l'ingénierie fondée sur des valeurs, avec la norme ISO/IEEE 24748-7000, fruit d'une collaboration avec la Faculté d'économie et de gestion de l'Université de Vienne.

La transparence des données d'apprentissage utilisées et de la manière dont ces données sont collectées, ainsi que la transparence relative aux investisseurs, aux

concepteurs et aux méthodes d'apprentissage utilisées devraient également faire l'objet d'un débat. Dans les domaines d'application sensibles où sont prises des décisions relatives au personnel, aux soins médicaux ou à d'autres questions similaires, il est essentiel d'assurer la transparence des données et de définir des normes de qualité.

La responsabilité en matière d'IA est tout aussi cruciale, en particulier lorsque les systèmes d'IA produisent des résultats trompeurs ou inexacts qui nuisent à la santé et à la sécurité ou ont une incidence négative sur les droits de l'homme. Il est important d'examiner dans quels domaines les cadres juridiques actuels doivent être adaptés pour répondre aux dispositions juridiques qui seront applicables à l'avenir dans ce contexte.

Il arrive fréquemment que des robots assistés par l'IA participent à des débats publics en ligne, ce qui pourrait orienter les débats politiques de manière illégitime. Cela pourrait également nuire aux entreprises lorsqu'il s'agit d'évaluer des produits ou des services. Il est donc nécessaire d'envisager l'obligation d'utiliser des noms clairement identifiables et de prouver son identité sur les plateformes dont l'influence sur l'économie et la démocratie est la plus importante.

Compte tenu de l'évolution rapide de cette technologie et des risques élevés que cela représente, je ne me félicite des efforts déployés par la Commission générale des affaires économiques, de la science, de la technologie et de l'environnement pour étudier les conséquences de l'IA sur la sécurité avec des experts des gouvernements, des milieux universitaires et des grandes entreprises technologiques lors de la réunion d'hiver de l'Assemblée parlementaire de l'OSCE, le 22 février 2024, ainsi que de la possibilité de donner suite à ces délibérations importantes lors de la Conférence sur la sécurité à l'ère de l'intelligence artificielle, organisée par l'Assemblée parlementaire de l'OSCE à Lisbonne (Portugal), le 20 mai 2024.

Afin de poursuivre ces discussions importantes, qui ont manifestement des répercussions multidimensionnelles sur la sécurité, je préconise la création d'une commission ad hoc sur l'intelligence artificielle au sein de notre assemblée parlementaire.

Déclin démographique

Le déclin démographique est l'une des tendances les plus marquées dans de nombreux États participants de l'OSCE.² Dans nombre de ces États, le taux de mortalité a dépassé le taux de natalité : la proportion de personnes âgées de plus de 80 ans dans l'UE a presque doublé au cours des 20 dernières années et l'espérance de vie continue d'augmenter, atteignant 80,1 ans en moyenne dans

² <https://europa.eu/eurobarometer/surveys/detail/3112>
<https://www.osce.gov/hearings/2050-implications-demographic-trends-osce-region/>

l'UE.³ Au sein de l'OSCE, de multiples régions connaissent une diminution naturelle de leur population, le nombre des décès étant supérieur à celui des naissances.⁴

Les changements démographiques ont des répercussions à la fois sur la prospérité économique et sur l'efficacité future des systèmes de sécurité sociale. Dans la région de l'OSCE, ces changements sont apparus à la suite, entre autres, de la stagnation ou de la baisse des taux de natalité et des mouvements migratoires, entraînant une diminution de la population globale, ce qui devient de plus en plus difficile à gérer pour les gouvernements.

Pour relever les défis complexes liés au vieillissement de la population, les parlements devraient également envisager un déplacement de l'attention politique de la « médecine réactive » traditionnelle vers les principaux piliers de la « médecine de la longévité », tels que la prévention, l'âge biologique et les biomarqueurs du vieillissement.⁵ La transition démographique doit être « gérée » par les parlements grâce à la mise en œuvre de réformes multisectorielles allant des soins de santé publics et de l'accessibilité des technologies médicales à l'investissement dans la recherche connexe. Ainsi, les États participants de l'OSCE doivent se donner pour objectif d'abaisser progressivement l'âge biologique de leur population et de parvenir à un vieillissement globalement plus sain pour tous leurs citoyens.

Un processus de transition démographique accompagné au niveau parlementaire doit également tenir compte des changements infrastructurels touchant les régions qui se dépeuplent ainsi que des moyens d'aider les familles à avoir plus d'enfants. Statistiquement, le désir d'enfants est nettement plus élevé que le nombre d'enfants finalement mis au monde. Les parlements devraient donc se pencher sur les mesures à prendre pour que les parents puissent réaliser leur désir. Un discours public de « permacrise » n'est certainement pas utile.

Migration irrégulière

Le recul démographique mentionné plus haut est compensé par un solde migratoire positif, qui peut être attribué principalement aux mouvements migratoires et à l'afflux de personnes déplacées en provenance d'Ukraine.⁶

Une migration de main-d'œuvre bien calibrée est vitale pour la croissance démographique et représente un moteur de prospérité et de développement socio-économique dans de nombreux pays européens. La migration irrégulière, au contraire, pose un grave problème non seulement aux pays d'accueil, mais aussi aux pays d'origine. Les efforts conjoints des États participants de l'OSCE dans le domaine de l'économie et de l'environnement, ainsi que dans celui de la

³ <https://ec.europa.eu/eurostat/web/products-eurostat-news/w/ddn-20231106-1>

⁴ <https://ec.europa.eu/eurostat/web/products-eurostat-news/w/ddn-20231121-4>

⁵ [https://www.thelancet.com/journals/lanhl/article/PIIS2666-7568\(23\)00035-1/fulltext](https://www.thelancet.com/journals/lanhl/article/PIIS2666-7568(23)00035-1/fulltext)

⁶ <https://ec.europa.eu/eurostat/web/products-eurostat-news/w/edn-20230711-1>

coopération multinationale, sont essentiels à la stabilité régionale et à la prévention des flux migratoires incontrôlés. Il est primordial dans ce contexte de prévenir la « fuite des cerveaux » et de promouvoir des économies locales fonctionnelles. La mise en œuvre de systèmes solides de gouvernance de la migration de main-d'œuvre peut contribuer à équilibrer les problématiques liées au contrôle des frontières, aux changements démographiques, aux besoins des économies nationales et aux demandes de compétences spécifiques des marchés du travail et des entreprises privées.

La migration illégale, ayant souvent pour prétexte la demande d'asile, sape le système international d'asile et compromet les perspectives de ceux qui ont légalement droit à l'asile. En conséquence, la Convention de Genève est souvent exploitée illégalement, les systèmes juridiques nationaux sont surchargés et les coûts de prise en charge pèsent lourdement sur les contribuables. L'intégration devient de plus en plus difficile, ce qui se manifeste de diverses manières dans les États participants de l'OSCE, notamment dans les statistiques de la criminalité et des abus en matière de protection sociale, ainsi que dans la politique étrangère, les affrontements religieux et les conflits entre les sexes. Il est donc nécessaire de réduire les facteurs dits d'attraction, tels que la distribution d'une aide financière, ou les facteurs de répulsion, tels que la pauvreté et la corruption, par exemple en axant la coopération au développement sur la mise en place d'institutions étatiques fonctionnelles et d'économies viables dans les pays d'origine.

Je me félicite de l'approche équilibrée adoptée par l'OSCE afin de maximiser l'effet positif de la migration sur le développement socio-économique des pays d'origine et de destination et des migrants eux-mêmes, conformément aux décisions du Conseil ministériel de 2009 sur la gestion des migrations et de 2016 sur le rôle de l'OSCE dans la gouvernance des déplacements massifs de migrants et de réfugiés.

Désindustrialisation et dépendance économique

La part de l'Europe dans le marché mondial a considérablement diminué. Par exemple, la part de l'UE dans le produit intérieur brut mondial calculé en parité de pouvoir d'achat est passée de 25,85 % en 1980 à 14,55 % en 2023.⁷ De grandes industries ont quitté certains secteurs de la région de l'OSCE ou ont cessé d'investir, ce qui se traduit à terme par l'arrêt de leurs activités. Les prix élevés de l'énergie dans certains pays ont contribué à cette tendance.

Pour protéger l'emploi, la prospérité et la sécurité dans la région de l'OSCE, nous devons déployer des efforts concertés afin de préserver l'attrait commercial et industriel de cette région.

⁷ <https://de.statista.com/statistik/daten/studie/249045/umfrage/anteil-der-europaeischen-union-eu-am-globalen-bruttoinlandsprodukt-bip/>

Nous devons également œuvrer à une plus grande indépendance vis-à-vis des pays fournisseurs, en particulier lorsqu'il s'agit de grands acteurs uniques, en promouvant la coopération économique régionale et en renforçant l'autosuffisance de notre région. En conséquence, nous devons élaborer des stratégies visant à assurer la disponibilité régionale des produits essentiels, y compris les médicaments, même si cela doit entraîner une augmentation des coûts.

Nous devons en outre encourager les parlements à diversifier l'accès aux matières premières et à ne pas dépendre uniquement de la Chine. Il faudrait plutôt conclure des partenariats stratégiques avec d'autres pays fournisseurs, en particulier en Afrique, en offrant une coopération au développement et en soutenant les infrastructures locales de manière durable.

Numérisation et droit à la participation

Les psychologues sont de plus en plus alarmés par les effets de l'utilisation excessive des smartphones chez les jeunes et les enfants, qui influe négativement sur le bien-être familial, l'éducation et la formation, ainsi que sur les aptitudes sociales et le développement psychologique. Plusieurs pays envisagent d'interdire les smartphones dans les écoles ou de limiter le temps d'utilisation des téléphones portables pour les mineurs. Il convient d'accorder une attention particulière à la protection des jeunes contre l'accès à la pornographie en ligne.

L'exploitation des avantages de la numérisation étant un objectif de premier ordre pour nos parlements, nous ne devons pas négliger ces problèmes, mais plutôt associer la numérisation à la protection des jeunes générations. Les parlements doivent donc s'efforcer de trouver des moyens d'utiliser la numérisation qui soient adaptés aux enfants, notamment en initiant ceux-ci à un usage responsable et en les protégeant matériellement contre l'accès excessif à l'internet.

Un nombre croissant de biens et de services publics, ainsi que d'avantages ou de rabais, ne sont accessibles qu'en ligne. Cette situation devient de plus en plus problématique pour les personnes qui ne disposent pas d'un tel accès, soit par libre choix, soit en raison d'un handicap psychophysique, d'un âge avancé, d'une insuffisance de capacités ou d'un manque de ressources. Il est donc essentiel de garantir l'égalité d'accès de tous à l'ensemble des biens et services, notamment publics, ainsi qu'à une participation pleine et entière à la société, par des moyens à la fois numériques et physiques. Cela inclut l'accès aux modes de paiement non numériques, y compris l'argent liquide. Cela inclut également la possibilité de parler à une personne réelle pour obtenir des informations, interagir ou déposer une plainte. Ce n'est qu'ainsi que le droit humain de participer à la société pourra être protégé.

Conclusion

Dans le contexte des défis évoqués dans le présent rapport, qui ne prétend pas aborder toutes les questions importantes actuellement à l'ordre du jour de notre commission générale, mais plutôt apporter un nouvel éclairage sur les problèmes que j'ai déjà évoqués dans des rapports précédents⁸, notamment les changements climatiques, la pollution et la corruption, il importe que les membres de l'Assemblée parlementaire de l'OSCE demeurent fermement résolus à promouvoir la sécurité coopérative dans les domaines de l'environnement, de l'économie, de la science et de la technologie.

À l'avenir, nous continuerons à tirer parti des efforts collectifs qui sont faits pour relever les défis multiformes pesant sur notre sécurité et pour rechercher des solutions innovantes en vue de construire un avenir plus sûr, plus prospère et plus durable pour tous les citoyens de la région de l'OSCE.

⁸[Rapport de la Commission générale des affaires économiques, de la science, de la technologie et de l'environnement, Rapporteuse : Gudrun Kugler, Session annuelle de 2023 de l'Assemblée parlementaire de l'OSCE, Vancouver, 30 juin - 4 juillet](#)
[Rapport de la Commission générale des affaires économiques, de la science, de la technologie et de l'environnement, Rapporteuse : Gudrun Kugler, Session annuelle de 2022 de l'Assemblée parlementaire de l'OSCE, Birmingham, 2-6 juillet](#)